

## **Observation n°12 du 01/07/2024 :**

Madame, Monsieur,

Je vous écris au sujet du projet de neuf parcs photovoltaïques à Joux la Ville, plus précisément celui qui devrait se situer entre le val de Mâlon et le val du Puits.

J'habite justement le hameau du Val de Mâlon. Le parc évoqué se situerait en contrehaut de mon habitation, à une centaine de mètres.

Tout d'abord j'aurais apprécié recevoir, nommément en tant qu'habitant du hameau jouxtant ce site, un courrier postal à ce sujet.

Ensuite je m'interroge quant à l'écoulement des eaux de pluie. Notre hameau est encaissé, j'émetts de forts doutes à l'endroit de l'absorption des eaux de pluie par la plaine. Celles-ci pourront-t-elles être correctement absorbées par les sols au regard des constructions? L'eau ne viendra-t-elle pas engorger notre hameau, ou à défaut fragiliser les sols avec tout ce que cela comporte comme conséquence pour l'habitat?

De même, entre ce même parc photovoltaïque et notre hameau se trouvent une pente de bois et un chemin agricole: quid du risque d'incendie pour notre hameau? En cas d'incendie du bois, le feu ne ferai à l'évidence pas cas de mon habitation qui se trouve à quelques mètres. Les pompiers interviendraient-ils par canadair ou par hélicoptère?

Qu'en est-il de l'attractivité de la commune? De telles installations la nourrissent-elles ou serait-ce l'inverse? Entre la pollution lumineuse nocturne du centre de détention et la dévastation du paysage par d'innombrables éoliennes, j'émetts un fort doute quant à ce qui resterait d'une attractivité de cette commune.

Et enfin il m'apparaît évident que ce projet va encore réduire une biodiversité déjà bien malmenée sur le territoire de la commune.

Sans évoquer l'ineptie écologique qui tient en ce projet pharaonique à l'heure où le bon sens voudrait que l'on réduise notre consommation énergétique...

Vous souhaitant de ne jamais avoir à subir cela.

